

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE CORSE

Pays de  
Balagne

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

SEANCE DU MARDI 14 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze du mois de février, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre POLI.

**Présents** : CAPINIELLI Marie-Josèphe, MARCHETTI François, MORETTI Jean-Baptiste, POLI Pierre, SEITE Jean-Marie, SUZZONI Etienne.

**Secrétaire de séance** : CAPINIELLI Marie-Josèphe

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

Vu la délibération en date du 29 août 2014 portant prescription du SCOT de Balagne et définition des modalités de la concertation.

Le Président rappelle que dans le cadre de la réalisation du SCOT de Balagne, les élus du Pays de Balagne souhaitent s'entourer des compétences d'une assistance juridique complète allant jusqu'à la fin de la procédure. Cette mission est estimée à 36 000 € ttc.

Pour ce faire, une demande de financement pourrait être formulée auprès des services de l'état au titre de la DGDU à hauteur de 18 000 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Assistance juridique SCOT	30 000 €	DGDU 60 %	18 000 €
		PETR 40 %	12 000 €
TOTAL	30 000 €	TOTAL	30 000 €

Ouï l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer le marché à hauteur maximum du plan de financement d'un montant de 30 000 € HT ;
- Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20230214-2023-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2023

Affichage : 15/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

**Pour extrait conforme.**

Fait et délibéré, le 14 février 2023

Le Président, Monsieur Pierre POLI